

Paris, le 13 Janvier 2011

Faisant suite à la parution d'un article de presse comportant des informations inexactes et à la demande de la Consob, Groupama précise que dans le cadre de sa demande à la Consob de confirmation d'absence d'offre publique obligatoire faisant suite à sa souscription envisagée au capital de Premafin, le groupe a évoqué une prise de participation éventuelle dans Fondiaria-SAI d'un maximum de 17% à 20%. Groupama indique que cette prise de participation éventuelle dépend des conditions de marché, de l'obtention des autorisations réglementaires applicables et de la confirmation de l'absence d'offre publique obligatoire.

A ce stade, il n'existe aucune certitude sur le fait que Groupama acquerra effectivement des actions Fondiaria-SAI et s'il en acquiert, quelle quantité et sur quelle période.

En tout état de cause, ces acquisitions n'auront pas d'impact sur le contrôle de fait de Premafin sur Fondiaria-SAI et, indirectement, Milano Assicurazioni.

Il n'existe aucun accord ou engagement entre Groupama et un quelconque tiers relativement à cette prise de participation éventuelle.

Contact presse

Aneta LAZAREVIC – +33 (0)1 44 56 74 38
aneta.lazarevic@groupama.com

Contact analystes & investisseurs :

Sylvain BUREL – +33 (0)1 44 56 74 67
sylvain.burel@groupama.com